

**DEPARTEMENT DE L' AISNE - ARRONDISSEMENT DE LAON
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA CHAMPAGNE PICARDE
COMPTE-RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Du jeudi 4 décembre 2008 - 18h30 -
Salle des Fêtes de Montaigu**

Etaient présents : Mmes ANCIAUX, VAN DEN AVENNE, POURREAU (suppléante de M. TATTE), LIEBENS (suppléante de Mme DUTERQUE), CHEVALIER, KLEIN, LAPOINTE.
MM PREVOT, SERIN, DEBEAUFORT (suppléant de Mme HALLIER), SIMONARD (suppléant de M. GERARD), LECOQ (suppléant de Mme LECACHEUR), DUCAT, CABON, MARIVAL, DROY, LAPORTE, LIEGEY, TATTE, BRILLOUET, MESSIEUX, ANCELIN (suppléant de M. FERON), GAIGNE, DESGRIPPES, BARTELS, MARCHET, MARTIN, SYLVESTRE, RENARD, ROBERT, BEGARD, NORMAND, TOUPET (suppléant de M. NORMAND), LORAIN, LEMOINE (suppléant de M. ANDRE), SAILLARD, DEMOTIE (suppléant de M. SAILLARD).

Pour la Communauté : M ALBRI, directeur général des services
Mme JASION, responsable administrative
Mme LOMBARDI, responsable du pôle animation

Etaient absents et excusés : Mme REMY,
MM FENAUX, GENTILHOMME, BONNET,

Etaient absents : Mmes HALLIER, LECACHEUR, DUTERQUE, PINON,
MM GERARD, PROUVOST, DENIS, COURTEFOIS, MENET, PHILIPPOT, COTTE, TIMMERMAN, FERON, TAUFOUR, COEZ, CONSTANT, CENS, LARIVE, LEBEE, BERRIOT, HOREMANS, ANDRE

Pouvoirs :

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATIONS

- ↳ Assurances : autorisation de signer des marchés
- ↳ Bâtiments artisanaux : autorisation de signer des baux
- ↳ Attributions de subventions BAFA / BAFD
- ↳ Attributions de subventions BAFA / BAFD : délégation au Bureau
- ↳ Versement d'une participation complémentaire pour le fonctionnement du multi accueil de Guignicourt
- ↳ Mutation de crédits (budget général)

INFORMATIONS

- 1-Fonctionnement des accueils de loisirs en 2009
- 2- Financement des multi accueils de Marchais et de Guignicourt en 2009

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DONNEES A MADAME LA PRESIDENTE

QUESTIONS DIVERSES

En ouverture de séance, Madame CHEVALIER remercie les délégués présents. Madame CHEVALIER informe les délégués de l'appel téléphonique de ce jour à 16 heures 30 de la Caisse d'Allocations Familiales concernant la signature d'une convention pour le versement d'une subvention. Madame CHEVALIER précise que cette décision doit être prise en conseil communautaire et propose d'ajouter une délibération à l'ordre du jour de cette séance. L'ajout de cette délibération est adopté à l'unanimité.

Madame CHEVALIER procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance et fait le compte rendu de la visite de M. le Préfet, Mardi 2 Décembre, dans les locaux de la Communauté de Communes ainsi qu'à l'entreprise FLOREPI de GUIGNICOURT, au multi accueil « l'Envol » de MARCHAIS et au Point Village de SAINT ERME.

Madame CHEVALIER indique également que suite à cette visite, différents échanges ont eu lieu avec M. le Préfet ; notamment sur les Ordures Ménagères (demande de dérogation pour appliquer la TEOM dès 2009), sur les implantations d'éoliennes et le SCOT (devenir du Pays - devenir du SCOT). M. le Préfet est favorable à la réalisation du SCOT même si le Pays n'existe plus. Sans la création du Syndicat Mixte, la Communauté de Communes de la Champagne Picarde serait porteur de projet.

DELIBERATIONS

1. ASSURANCES - Autorisation de signer des marchés

Monsieur MARTIN informe l'assemblée présente du lancement d'un marché pour toutes les assurances de la Communauté de Communes :

- Lot 1 : Dommages aux biens et risques annexes
- Lot 2 : Responsabilité civile et risques annexes
- Lot 3 : Flotte automobile et risques annexes
- Lot 4 : Risques statutaires du personnel
- Lot 5 : Protection juridique des agents et des élus

Selon l'analyse de la société PROTECTAS, la SMACL serait la société la plus intéressante comparée à AXA - ancien assureur de la Communauté de communes de la Champagne Picarde.

Monsieur MARTIN procède ensuite à la lecture des écarts de prix par lots.

Madame CHEVALIER précise que précédemment le lot 4 - risque statutaire du personnel était pris en charge par le Centre de gestion et que le Lot 5 - Protection juridique des agents et des élus était inexistant.

Madame CHEVALIER communique à l'assemblée la définition du sigle SMACL - Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales et explique la teneur du Lot 4 - risques statutaires du personnel.

Monsieur MARTIN procède à la lecture des résultats de la consultation.

Madame CHEVALIER indique l'importance de l'économie à réaliser - pour l'année 2009 : 16 000 € multipliés sur les quatre années du marché soit 64 000 €.

Objet : Assurances - Autorisation de signer des marchés

En application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, un appel public à la concurrence (publication au bulletin officiel des annonces des marchés publics) a été organisé pour assurer la Communauté de communes pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2012, pour les risques suivants, divisés en lots :

- Lot n° 1 : Dommages aux biens et risques annexes
- Lot n° 2 : Responsabilité civile et risques annexes
- Lot n° 3 : Flotte automobile et risques annexes
- Lot n° 4 : Risques statutaires du personnel
- Lot n° 5 : Protection juridique des agents et des élus

Vu les offres reçues,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Considérant que les offres économiquement les plus avantageuses ont été remises par la SMACL (lots 1 - 2 - 3 - 4) et par ARNOULD - CFDP (lot 5),

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil communautaire :

> autorise Madame la Présidente à signer les marchés suivants :

⇒ LOT 1 : ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES

SMACL (79 NIORT)

Offre de base (franchise générale 1500.00 €) :

Taux de prime HT/m² : 0.25 (prime annuelle : 1350.84 € TTC)

⇒ LOT 2 : ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE ET RISQUES ANNEXES

SMACL (79 NIORT)

Offre de base avec formule de franchise n°1 (néant) :

Taux de prime HT en pourcentage du budget de fonctionnement : 0.372 (prime annuelle 2371.11 € TTC)

Option protection juridique : 995.19 € TTC

⇒ LOT 3 : ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE ET RISQUES ANNEXES

SMACL (79 NIORT)

Offre de base avec franchise en dommages (250 € sur véhicules - 3.5 T/ 1000 € sur véhicules + 3.5 T/ 75 € sur cyclos) + option pour marchandises transportées :

Prime annuelle : 2467.01 € TTC

⇒ LOT 4 : ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL

SMACL (79 NIORT)

Taux de prime HT en pourcentage des salaires.

Personnel affilié à la CNRACL.

Offre de base (décès, accident de travail, maladie professionnelle sans franchises : 0.80) + option 1 (maladie longue durée, longue maladie : 1.60) + option 2 (maladie ordinaire avec franchise 15 jours fermes maternité : 2.10)

+ option de garantie personnel titulaire à temps non complet et personnel non titulaire non affilié à la CNRACL : (1.20).

(prime annuelle 16 256,34 € TTC).

⇒ **LOT 5 : ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE DES AGENTS ET ELUS**

ARNOULD/CFDP (02 LAON)

Offre de base :

1.56 € HT par assuré (prime annuelle 130.90 € TTC).

2. BATIMENTS ARTISANAUX - Autorisation de signer des baux

Monsieur DESGRIPPES procède à la lecture du projet de délibération.

Un délégué demande un bilan sur les retards des loyers. Monsieur DESGRIPPES répond que tous les locataires sont actuellement à jour sauf un en poursuite judiciaire. De plus, il indique un changement de locataire à compter de janvier 2009.

Monsieur DESGRIPPES annonce que sur SAINT ERME le bail du bâtiment Ferm Pro arrive à échéance fin janvier, ainsi les locaux seront de nouveau disponibles à compter du 1^{er} février 2009. De plus, sur les trois cellules à louer à Liesse aucune proposition n'est faite à ce jour. Le coût paraît trop élevé, bien que celui-ci corresponde à la moyenne existante.

Un délégué demande si au vu de la conjoncture actuelle, les prix ne pourraient pas être revus à la baisse.

Madame CHEVALIER répond en indiquant que le prix actuel a été calculé en fonction de l'amortissement de l'investissement et que le but était de pouvoir garder les artisans sur le territoire de la Communauté de communes.

Un délégué demande si la Communauté de communes doit continuer à s'engager dans ce genre d'opérations.

Madame CHEVALIER précise que la première compétence de la Communauté de communes est le développement économique et que si aucune proposition n'est faite aux artisans, le territoire se dépeuplera de ses entreprises. D'autre part, Madame la Présidente propose de revoir la communication sur la location des bâtiments artisanaux en incluant des annonces sur internet, dans le bulletin du journal communautaire, la réalisation de panneaux et l'information des Chambres consulaires.

Une déléguée fait remarquer que l'Hôtel des Entreprises à Laon est quasiment vide.

Objet : Bâtiments artisanaux - Autorisation de signer des baux

Par délibération en date du 7 octobre 2004, le Conseil communautaire a décidé la création de bâtiments à vocation industrielle, commerciale et artisanale, destinés à l'accueil d'entreprises.

Par délibération en date du 29 juin 2006, le Conseil communautaire :

- a fixé la location mensuelle de ces bâtiments à 2,38 € HT le m²
- a autorisé le Président à signer les contrats de bail.

Le montant de la location mensuelle étant indexé chaque année sur l'évolution de l'indice de la construction, publié par l'INSEE, le tarif en vigueur actuellement s'établit à 2,49 € HT le m².

Par ailleurs, l'article 47 de la loi de modernisation de l'économie (n° 2008-776) du 4 août 2008 a instauré l'indice des loyers commerciaux (ILC), et le décret n° 2008-1139 du 4 novembre 2008 a défini les modalités de calcul et de publication de cet indice.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- > Fixe à 2,49 € HT le m² la location mensuelle des bâtiments économiques communautaires situés à Juvincourt, Liesse et Sissonne, étant précisé que les nouveaux baux feront l'objet d'une actualisation chaque année au 1^{er} février en fonction de l'évolution de l'indice des loyers commerciaux publié par l'INSEE,
- > autorise Madame la Présidente à signer les baux correspondants, et tous actes subséquents.

3. ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS BAFA / BAFD

Madame VAN DEN AVENNE rappelle que la Communauté de communes aide et accompagne les jeunes lors de formations BAFA ou BAFD.

Un certain nombre d'entre eux ont déposé un dossier et il s'agit donc de décider de leur verser une subvention pour la préparation de leur formation en fonction du diplôme et du stage choisis.

Cette subvention n'est versée qu'à réception d'un justificatif attestant de leur présence à la formation.

Madame VAN DEN AVENNE énonce ensuite la liste des bénéficiaires et indique que ceux-ci s'engagent à travailler pour la Communauté de communes lors des différents Centres de Loisirs sans Hébergement.

Madame VAN DEN AVENNE précise que le taux de réussite aux formations est de 100%.

Il est précisé que la subvention couvre une partie des frais de la formation sachant que d'autres partenaires tel la DDJS, ...interviennent également, au regard de la situation familiale de chaque candidat.

Objet : Attribution de subventions BAFA / BAFD

Vu la compétence de la communauté de communes en matière de « mise en place ou accompagnement de formations BAFA ou BAFD »,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés décide :

- d'attribuer une aide financière de 240 € par personne s'inscrivant au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (stage de Base),
- d'attribuer une aide financière de 300 € par personne s'inscrivant au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (stage de Perfectionnement),
- d'attribuer une aide financière de 400 € par personne s'inscrivant au Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (Base ou Perfectionnement).
- d'arrêter comme suit la liste des bénéficiaires pour 2008 :

- Monsieur MILLART Kévin, résidant 14 rue Neuve, 02820 SAINT ERME, une subvention d'un montant de 240 € pour financer sa formation Base BAFA.
- Mademoiselle OBRY Jessy, résidant 13 rue des deux Gares, 02190 GUIGNICOURT, une subvention d'un montant de 240 € pour financer sa formation Base BAFA.
- Mademoiselle DELHAYE Célia, résidant 26 rue Chantereine, 02350 CHIVRES EN LAONNOIS, une subvention d'un montant de 240 € pour financer sa formation Base BAFA.
- Mademoiselle SUPPLY Alexia, résidant 2 bis rue Hernest Hug, 02190 GUIGNICOURT, une subvention d'un montant de 300 € pour financer sa formation 3^{ème} stage BAFA.
- Mademoiselle CHARPENTIER Sandra, résidant 3 rue Julien Fenaux, 02190 AGUILCOURT, une subvention d'un montant de 300 € pour financer sa formation 3^{ème} stage BAFA.
- Monsieur QUELIN Alexis, résidant 13 rue de Reims, 02190 CONDE SUR SUIPPE, une subvention d'un montant de 300 € pour financer sa formation 3^{ème} stage BAFA.
- Mademoiselle CHASTANET Estelle, résidant 24 rue des Hautdits, 02820 SAINT ERME, une subvention d'un montant de 300 € pour financer sa formation 3^{ème} stage BAFA.
- Mademoiselle HACHIN Cyrielle, résidant 24 rue de Proviseux, 02190 MENNEVILLE, une subvention d'un montant de 400 € pour financer sa formation base BAFA.
- Madame BIERNAT Gertrude, résidant 8 rue de Sainte Claire, 02820 SAINT ERME, une subvention d'un montant de 400 € pour financer sa formation 3^{ème} stage BAFA.
- Mademoiselle MITHIERE Virginie, résidant 59 route de Laon, 02150 SISSONNE, une subvention d'un montant de 300 € pour financer sa formation 3^{ème} stage BAFA.

4. ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS BAFA / BAFA - Délégation au bureau

Madame CHEVALIER informe que précédemment l'attribution des subventions était votée en réunion du Bureau.

Madame CHEVALIER demande si le Conseil serait favorable à une nouvelle délégation au Bureau pour l'attribution des subventions BAFA/BAFD sachant que le vote du crédit resterait de la compétence du Conseil communautaire, tout en prenant en considération certains critères, dont :

- Critères de choix des bénéficiaires : inscription et entretien

- Type d'engagement : Engagement moral de faire bénéficier les CLSH, de la Communauté de communes, de leurs compétences acquises

Un délégué cite à titre d'exemple que certaines administrations sollicitent le remboursement du montant de la subvention en cas de non participation ou de démission.

Madame LOMBARDI donne ensuite quelques précisions sur les coûts globaux de formations à savoir en moyenne 400 € pour le BAFA et entre 450€ et 800€ pour le BAFD. Elle précise ainsi que la seule subvention ne suffit pas à régler l'ensemble des frais liés à ces formations.

Un délégué souhaite connaître la raison de cette demande de délégation au Bureau et demande la réalisation d'un bilan annuel.

Monsieur ALBRI précise que suite à chaque nouvelle élection, la compétence revient systématiquement au Conseil Communautaire et délégation doit être à nouveau donnée au Bureau, si le Conseil le décide.

C'est pourquoi, bien que la décision d'attribution de subventions appartenait précédemment au Bureau, délégation doit de nouveau être donnée suite aux dernières élections.

Monsieur ALBRI précise que les délégations accordées à Madame la Présidente, et au Bureau font l'objet d'un compte rendu au Conseil communautaire suivant.

Objet : Attribution de subventions BAFA / BAFD - Délégation au Bureau

Vu la compétence de la Communauté de communes en matière de « mise en place ou accompagnement de formations BAFA ou BAFD »,

Vu l'article L 5211-10 du Code général des Collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil communautaire décide :

> de donner délégation au Bureau pour l'attribution aux bénéficiaires des aides pour les formations BAFA et BAFD dans les conditions suivantes :

- une aide financière de 240 € par personne s'inscrivant au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (stage de base),
- une aide financière de 300 € par personne s'inscrivant au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (stage de perfectionnement),
- une aide financière de 400 € par personne s'inscrivant au Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (base ou perfectionnement).

5. VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION COMPLEMENTAIRE POUR LE FONCTIONNEMENT DU MULTI ACCUEIL DE GUIGNICOURT

Madame VAN DEN AVENNE indique que la Communauté de communes possède la compétence multi accueil : Halte garderie et crèche. Deux structures existent sur le territoire :

- Trotti' Nous à Guignicourt
- L'Envol à Marchais

Madame VAN DEN AVENNE rappelle la jeunesse de ces deux structures puisque créées respectivement le 1^{er} septembre 2008 pour Trotti' Nous de Guignicourt et le 17 mars 2008 pour l'Envol de Marchais.

TROTTI' NOUS :

Trotti' Nous est à l'origine une halte garderie qui s'est transformée en multi accueil.

Du 1^{er} janvier au 31 Août 2008, cette structure était une Halte garderie subventionnée par la commune de Guignicourt.

Depuis le 1^{er} septembre 2008, elle a été transformée en multi accueil de 25 places.

Madame VAN DEN AVENNE précise le fonctionnement du multi accueil avec une masse salariale qualifiée au jour de l'ouverture même si l'ensemble des enfants ne sont pas encore inscrits ; ce mode de fonctionnement est une obligation légale, le nombre de salariés étant en adéquation avec le nombre de places ouvertes.

Ce multi accueil possède 8 salariés soit 7 équivalences temps plein, les horaires d'ouverture sont de 7H30 à 19H00, ce qui correspond à une attente des familles. Son taux de fréquentation actuel est de 32%.

Madame VAN DEN AVENNE précise que le taux de fréquentation n'atteindra jamais 100% sachant que la moyenne d'utilisation de ce type de structure est de 70%.

Lors de l'ouverture d'un multi accueil, une période d'adaptation de deux mois est nécessaire aux enfants. Cet état de fait explique que la contractualisation avec les familles intervient dans un délai au-delà de deux mois.

Le multi accueil de Guignicourt est une structure qui fonctionne mais qui est confrontée à l'heure actuelle à un manque de fonds de roulement. Ceci s'explique par le retard des versements de subventions accordées qui n'interviendront qu'à compter de décembre 2008 voire janvier ou février 2009.

De plus, dans l'évaluation du budget certains postes n'ont pu être appréciés par manque de lisibilité du fait de la création de la structure.

Compte tenu de ces éléments, le montant global du budget 2008 à l'ouverture du multi accueil (1^{er} septembre 2008) à savoir 87 640 € n'est plus adéquat au fonctionnement de la structure qui connaît un important problème de trésorerie.

Madame VAN DEN AVENNE précise qu'il est constaté, après étude du bilan financier de Trotti'Nous, que le problème provient en partie du retard des subventions prévues et propose le versement au multi accueil de Guignicourt d'une subvention complémentaire de 21 624 € afin que la structure puisse assurer ses charges de personnel pour fin 2008.

De plus, Madame VAN DEN AVENNE précise qu'un fonctionnement différent pourrait intervenir pour la gestion du multi accueil de Guignicourt :

- Mise en place d'un avenant pour un suivi financier au trimestre
- Versement de la subvention en trois fois :
 - o 50% en début d'année
 - o 30% en juillet
 - o 20% dans le courant du dernier trimestre après étude des besoins réels et des dépenses réalisées
- Mise en place d'un point financier dès mars 2009

Considérant la subvention complémentaire de 21 624 €, celle-ci sera lissée sur 2009.

Une déléguée demande à connaître les critères ayant permis de déterminer l'ouverture de 25 places à Guignicourt.

Madame VAN DEN AVENNE indique que les 25 places ont été créées suite aux réponses des familles à un questionnaire distribué sur l'ensemble du secteur de Guignicourt. La création de 25 places correspondait à un réel besoin.

Une déléguée précise que l'indication du nombre de places auprès des services de la CAF et de la PMI était indispensable à l'accord d'autorisation d'ouverture.

Un délégué demande si les 7 emplois temps plein ont été prévus pour une occupation à 100%.

Madame VAN DEN AVENNE répond que les 7 emplois ont été créés sur la base d'une occupation à 70%. Ces emplois sont nécessaires au pourcentage estimé de 70% en fonction de l'amplitude d'accueil des enfants de 7H30 à 19H afin d'assurer un roulement du personnel.

Un délégué demande si le montant des subventions à percevoir est connu. Il est répondu que le montant à percevoir de la CAF est de 13 000 € tout en sachant que ce montant de subvention a été initialement évalué par rapport à un taux de fréquentation de 25%. Considérant le taux de fréquentation à 32% de la structure sur quatre mois, la CAF réévaluera la subvention.

Un délégué demande si le calcul de la subvention 2009 tiendra compte de cette avance de trésorerie versée. Madame VAN DEN AVENNE répond que la situation sera réexaminée en fonction des aides réellement perçues.

De plus, si malgré les contrôles en cours d'année et le mode de gestion différent, la balance 2009 s'avère mauvaise, des discussions interviendront avec les partenaires et en particulier la CAF. Cependant, il est nécessaire de laisser le temps à la structure de prendre ses marques sur une année pleine.

Un délégué demande si la commune de Guignicourt subventionne également. Madame VAN DEN AVENNE rappelle que la commune de Guignicourt a subventionné jusqu'au 31 août 2008 puisque la structure était une Halte garderie. Depuis le 1^{er} septembre 2008, avec la création du multi accueil, la compétence revient à la Communauté de communes de la Champagne Picarde.

Un délégué demande si le déficit constaté a eu lieu sur quatre mois. Il est répondu qu'il s'agit pour partie d'un problème de trésorerie, puisque les subventions restent à encaisser.

Un délégué s'interroge sur le nombre de salariés et sur leurs activités sur une journée pleine.

Une déléguée émet la proposition de la mise en place d'amplitudes horaires différentes.

Objet : Versement d'une participation complémentaire pour le fonctionnement du multi accueil de GUIGNICOURT

Vu la compétence de la communauté de communes de la Champagne picarde en matière de multi-accueil collectif des jeunes enfants,

Vu la délibération N°2008-06-26-12 du conseil communautaire en date du 26 juin 2008 confiant la mise en place et la gestion du service multi accueil collectif de Guignicourt à l'association « Trotti'Nous » sur le canton de Neufchâtel,

Vu la demande de l'association Familles Rurales et les justificatifs fournis,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (3 abstentions) décide :

> d'attribuer un complément financier s'élevant à 22 000 € à l'association familles rurales en faveur du service multi accueil de Guignicourt « Trotti'Nous »

> d'autoriser la Présidente à signer l'avenant N°1 à la convention relative à la mise en place et à la gestion du service multi accueil de Guignicourt.

6. MUTATION DE CREDITS

Suite à l'adoption de la précédente délibération, Monsieur MARTIN propose une mutation de crédits de 22 000 € prélevés sur le compte 6247 Transports collectifs car les prévisions budgétaires 2008 étaient évaluées à 81 000 € alors que les dépenses mandatées s'élèvent à 40 000 €. Cet écart s'explique suite à une réduction du montant des transports des centres de loisirs.

Objet : Mutation de crédit - Budget général

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

> autorise la mutation de crédits suivante :

Section de fonctionnement

Chapitre 011 - Charges à caractère général

compte 6247 « transports collectifs »..... - 22 000,00 €

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles

compte 6745 « subventions aux personnes de droit privé »..... + 22 000,00 €

7. CONVENTION CAF

Madame VAN DEN AVENNE indique que cette délibération supplémentaire a pour objet d'autoriser Madame la Présidente à signer une convention avec la CAF pour le financement d'une prestation de services pour le Relais Assistantes Maternelles. Cette subvention de 38 000 € pourrait intervenir avant le 31 décembre 2008 si retour de la convention signée avant cette date.

Madame VAN DEN AVENNE procède à la lecture de la délibération.

Objet : Autorisation de signer une convention d'objectifs et de financement d'une prestation de service RAM avec la CAF

Considérant que la Communauté de Communes de la Champagne Picarde a repris la gestion directe du RAM Trottin Trotte depuis le 1^{er} janvier 2008, par délibération en date du 12 juin 2007,
Considérant que dans ce cadre, une convention d'objectifs et de financement d'une prestation de services doit intervenir entre la CAF et la Communauté de Communes ayant pour objet de définir les engagements de chacune des parties,

Considérant que la CAF s'engage notamment à apporter sur la durée de la convention du 01/01/2008 au 31/12/2011, un soutien financier sous la forme d'une prestation de services selon les modalités suivantes :

- niveau de participation de la CAF : 40 % du coût de fonctionnement dans la limite du plafond annuel fixé par la CNAF,
- modalités de versement prévisionnel : 4 acomptes trimestriels.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés décide :

- d'autoriser la Présidente à signer la convention à intervenir avec la CAF et tout document subséquent.

COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS ACCORDEES A MADAME LA PRESIDENTE

En application de l'article 21-22-23 du Code général des Collectivités territoriales, Madame la Présidente rend compte des décisions prises au cours de la période du 22 octobre à ce jour, en application de la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire.

INFORMATION

Madame VAN DEN AVENNE expose les deux sujets suivants :

- 1 - Fonctionnement des accueils de loisirs en 2009
- 2 - Financement des multi accueils de Marchais et de Guignicourt en 2009 (voir documents en annexe)

QUESTIONS DIVERSES

Madame CHEVALIER conclut la réunion en informant le Conseil communautaire que dans le cadre du ramassage des ordures ménagères, les camions n'ont plus le droit de reculer.

Aussi, Madame CHEVALIER communique au Conseil les coordonnées de Monsieur Gilles DELHAYE, responsable tournée au SIRTOM, à contacter pour toutes questions et demande aux délégués de faire un courrier, en cas de problème éventuel, à la Communauté de communes de la Champagne Picarde.

Madame CHEVALIER indique qu'une réunion est prévue prochainement avec DECTRA au sujet du devenir des caissettes bleues et jaunes.

Monsieur LAPORTE expose pour finir les différents aspects ZDE :

- Administratif :

Actuellement, chaque Communauté de communes est en phase de définition de développement éolien. Une étude a été faite qui doit être validée par Monsieur le Préfet. Une zone possible de développement éolien sera établie sans pour autant que l'implantation des éoliennes intervienne sur toute cette zone.

De plus, les investisseurs doivent obtenir les autorisations de rachat du courant et la délivrance de permis de construire auprès de la Préfecture.

- Technique :

D'après les informations de Monsieur le Préfet, si toutes les éoliennes du Département devaient fonctionner en même temps, la capacité de production électrique sera de 700 mégawatts et le Département étant dans l'incapacité d'absorber une telle charge, il faudrait donc évacuer l'énergie dans la région parisienne, ce qui imposerait la construction de lignes à très haute tension.

Monsieur le Préfet s'interroge sur cette question actuellement et aurait souhaité avoir une vue plus globale du développement de l'éolien dans le Département.

Madame CHEVALIER termine la séance en annonçant la distribution du journal communautaire « Champagne Picarde Info » et remercie l'équipe de communication pour son travail.

La Présidente,

Chantal CHEVALIER

PROPOSITION D'ORGANISATION des Accueils de Loisirs de 2009 de la Communauté de Communes de la Champagne Picarde



ECHancier PREVISIONNEL DES INSCRIPTIONS 2009

JANVIER : Réunions d'information à 19H30 dans des salles communales et distribution des dossiers d'inscription pour les accueils de février et avril :

- Lundi 26 janvier à Liesse
- Mardi 27 janvier à Pontavert
- Mercredi 28 janvier à Guignicourt
- Jeudi 29 janvier à Sissonne
- Vendredi 30 janvier à Saint Erme

Puis, inscription sur logiciel informatique à la Maison de la Champagne Picarde

ACTIVITES EN FEVRIER :

- du 23 au 27 février 2009 :

accueils sur les 5 sites à la journée

- du 02 au 06 mars 2009 :

accueils sur les 5 sites à la $\frac{1}{2}$ journée

ACTIVITES EN AVRIL :

- du 20 avril au 24 avril 2009 :

accueils sur les 5 sites à la journée

- du 27 avril au 30 avril 2009 :

accueils sur les 5 sites à la $\frac{1}{2}$ journée

MARS :

- Réunions d'information à 19H30 dans des salles communales et distribution des dossiers d'inscription pour les accueils de juillet :

- Lundi 2 mars à Liesse
- Mardi 3 mars à Pontavert
- Mercredi 4 mars à Guignicourt
- Jeudi 5 mars à Sissonne
- Vendredi 6 mars à Saint Erme

- Inscription sur les sites d'accueils :
- Lundi 16 et 23 mars à Liesse (Mairie)
 - Mardi 17 et 24 mars à Pontavert (Mairie)
 - Mercredi 18 et 25 mars à Guignicourt (Relais Services Publics)
 - Jeudi 19 et 26 mars à Sissonne (Mairie)
 - Vendredi 20 et 27 mars à Saint Erme (Relais Services Publics)

Puis ensuite, à la Maison de la Champagne Picarde par ordre d'arrivée des dossiers et inscription définitive quand dossier complet avec paiement.

ACTIVITES EN JUILLET : accueils à la journée sur 5 sites à la semaine du 6 au 31 juillet

En s'appuyant sur les besoins ressentis et les actions chiffrées menées antérieurement, la commission a retenu la proposition suivante :

PETITES VACANCES 2009 : FEVRIER, AVRIL ET OCTOBRE

Organisation	FEVRIER 2009 1 semaine J 1 semaine $\frac{1}{2}$ J	AVRIL 2009 1 semaine J 1 semaine $\frac{1}{2}$ J	OCTOBRE 2009 1 semaine J
5 Sites	Liesse, Saint Erme, Sissonne, Pontavert et Guignicourt		
Transport	oui		
Restauration	oui		
Nb d'enfants	48 enfants par sites soit 240		
Tarifs	23 € en demi journée et 61 € en journée		
Nb d'animateurs	20 animateurs		
Dépenses	Transport : 13 800 € Alimentation : 5 421 € Fournitures : 2 000 € Activités : 3 500 € Personnel : 13 316 € TOTAL : 38 037 €	Transport : 13 800 € Alimentation : 5 421 € Fournitures : 2 000 € Activités : 3 500 € Personnel : 13 316 € TOTAL : 38 037 €	Transport : 6 900 € Alimentation : 5 421 € Fournitures : 1 250 € Activités : 2 250 € Personnel : 7 767 € TOTAL : 23 588 €

JUILLET 2009 :

Dates : Du 06 au 31 juillet 2009 soit 4 semaines de ASLH/En parallèle 2 semaines de centres de vacances

Organisation	4 semaines juillet d'accueil de loisirs	2 semaines juillet de centre de vacances
5 Sites	Liesse, Saint Erme, Sissonne, Pontavert et Guignicourt	Liesse, Saint Erme, Sissonne, Pontavert et Guignicourt
Transport	oui	oui
Restauration	oui	oui
Nb d'enfants	424 enfants	200 enfants
Effectifs	<u>Liesse</u> 24 efts de 4 à 6 ans /48 efts de 7 à 13 ans <u>Pontavert</u> 24 efts de 4 à 6 ans/48 efts de 7 à 13 ans <u>Guignicourt</u> 32 efts de 4 à 6 ans/72 efts de 7 à 13 ans <u>Saint Erme</u> 32 efts de 4 à 6 ans/60 efts s de 7 à 13 ans <u>Sissonne</u> 32 efts de 4 à 6 ans/84 efts s de 7 à 13 ans TOTAL : 144 efts : 4 à 6 ans/ 312 efts : 7 à 13 ans	20 efts par site 100 efts de 7 à 9 ans 100 efts de 10 à 13 ans
Nb d'animateurs	5 directeurs, 5 directeurs adjoints, 10 personnes techniques et 49 animateurs	1 directeur et 20 animateurs
Dépenses	Transport : 35 000 € Alimentation : 36 333 € Fournitures : 25 000 € Activités : 55 000 € Personnel : 112 188 € TOTAL : 263 521 €	Transport : 3 000 € Alimentation : Fournitures : 500 € Activités : 35 000 € Personnel : TOTAL : 38 500 €
Recettes	Part. : 65 000 € des familles CAF 22 350 € MSA 5 600 € Etat CCCP (hors CEJ) : 170 571 € TOTAL : 263 521 €	Part. : 10 000 € des familles CAF 3 360 € MSA 260 € Etat CCCP : 24 880 € (hors CEJ) TOTAL : 38 500 €

DEPENSES PREVISIONNELLES D'ACTIVITES 2009 : 401 683 €

AUTRES DEPENSES : 45 500 €

Ces dépenses sont liées au poste d'animatrice permanente, aux aides BAFA et BAFD (20 bases BAFA de 240 €, 20 aides perf. BAFA de 300 € et 4 aides BAFD de 400 €), aux assurances et à la communication.

SOIT UNE DEPENSE TOTALE ESTIMEE POUR 2009 : 447 183 €

Dont 276 053 € à charge de la CCCP (hors Contrat Enfance Jeunesse CEJ avec la CAF)

Soit 138 028 € avec les prestations du CEJ soit 30,9 %

et hors subvention FRAPP (si activités culturelles mises en place).

RAPPEL 2008 :

- Budget prévisionnel : 430 000 €
- Réalisé au 01/10/08 : ~ 300 000 €
- Reste à charge avec CEJ : 100 000 €

2- Multi accueils collectifs

FINANCEMENT DES MULTI-ACCUEILS DE GUIGNICOURT ET DE MARCHAIS EN 2009

La Communauté de Communes a pris la compétence multi accueil collectif et a confié la gestion de ces services à deux structures associatives :

- l'envol de Marchais est géré par l'association ADMR de Liesse,
- Trotti'Nous de Guignicourt est géré par l'association locale Familles Rurales.

Ces associations ne disposent pas de fonds de roulement nécessaire pour assurer les dépenses de fonctionnement ; c'est pourquoi, il est indispensable de prévoir dès maintenant le budget 2009 et les conditions de versement du financement de la Communauté de Communes :

MULTI-ACCUEILS	MARCHAIS	GUIGNICOURT
Ouverture	17 mars 2008	1 ^{er} septembre 2008
Nombre de places	20	25
Nombre d'Emploi en équivalent Temps Plein	9 salariées Soit 6 ETP	8 salariées Soit 7 ETP
Horaires d'ouverture	8H-18H	7H30-19H
Taux de fréquentation fin 2008	45%	32%

<p align="center">Budget global 2008</p> <p>Dont participation de la Communauté de Communes</p>	<p align="center">168.870 €</p> <p>Dont 32.500 €* de la CCCP</p>	<p align="center">87.640 €</p> <p>Dont 25.000 €* <u>Manque</u> : 21.624 €</p>
<p align="center">Prévisions 2009</p> <p>Avec un taux de fréquentation de 45%</p> <p>Dont participation de la Communauté</p>	<p align="center">191.000 €</p> <p>Dont 52.000 €* de la CCCP</p>	<p align="center">229.150 €</p> <p>Dont 64.000 €* de la CCCP</p>

* Montant avant retour de la CAF dans le cadre du contrat Enfance, Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales

Vu la situation, les commissions « services à la population » et « finances » ont émis un avis favorable pour :

- négocier avec la CAF un avenant au Contrat Enfance, Jeunesse pour ajuster les budgets prévisionnels afin de percevoir le montant maximum de subventions,
- établir des prévisions à long terme, au terme des contrats aidés (2012) pour en mesurer l'impact sur le reste à charge de la Communauté de Communes,
- établir des avenants avec les deux structures afin de :
 - mettre en place un suivi financier et technique par trimestre dès 2009,
 - établir le mode de versement envisagé à partir de 2009, comme suit : 50% en janvier, 30% en juillet et 20% au dernier trimestre selon les dépenses réalisées.